

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE



COMMUNE DE STEENE
59380

PROCES-VERBAL ET DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt- trois, le vendredi 09 juin, à dix-sept heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STEENE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Tanguy HERREMAN, Estelle ACHTE, Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT, Jean – Marie ROMMELAERE, Jean – François LAMS, Marie – Andrée MAHIEUX

Était représenté(e) :

Jean – François REBIER a donné pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE, Marianne DRIEUX a donné pouvoir à Maryse DEVROË.

Était absent(e) :

Secrétaire de séance : Madame Maryse DEVROË

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h34.
Le secrétaire de séance est Madame Maryse DEVROË.

L'ordre du jour est rappelé à l'assemblée ; Monsieur le Maire explique que ce Conseil est un peu particulier car la date est imposée par les services de l'Etat. Il nous faut aujourd'hui désigner les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui se déroulera le 24 Septembre 2023.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire rappelle donc que les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre prochain et qu'il nous faut désigner 3 délégués et 3 suppléants. Le vote se fera à bulletin secret. Les personnes qui composent le bureau sont les suivantes : Monsieur Jean – Marie ROMMELAERE, Madame Patricia DOUAY, Monsieur Benjamin DENOYELLE, Madame Emeline OBERT ; il est placé sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire annonce la liste établie par les élus de la majorité et questionne l'assemblée sur une éventuelle liste à présenter. Aucune autre liste n'étant présentée, Monsieur le Président du Bureau propose que l'assemblée passe au vote. Chacun des membres du Conseil Municipal

est invité à s'isoler dans le bureau du Maire afin de procéder au vote à bulletin secret. L'urne est placée dans la salle du Conseil. Une liste d'émargement est à disposition.

Les votes étant terminés, le dépouillement peut commencer.

La liste présentée par les élus de la majorité est adoptée à la majorité.

Sont élus délégués pour les élections sénatoriales pour la commune de STEENE :

- Monsieur Alain DAVROUX
- Monsieur Benjamin DENOYELLE
- Madame Maryse DEVROE

Sont élus suppléants :

- Monsieur Frédéric SAUVAGE
- Madame Patricia DOUAY
- Madame Nathalie DECLERCK.

La secrétaire de mairie se retire de l'assistance pour rédiger le procès-verbal qui sera ensuite signé par les membres du Bureau.

La désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales étant terminée, Monsieur le Maire propose que l'assemblée poursuive l'étude des délibérations proposées au vote.

DELIBERATION 2023-19 : INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNALE

Dans le cadre du Pacte Fiscal de Solidarité, la CCHF propose d'instaurer une taxe d'aménagement à l'échelle intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel, la Taxe d'aménagement est un impôt sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Cette taxe perçue par la CCHF – et non plus les communes – sera reversée à hauteur de 80% du produit.

Après en avoir délibéré à **13 voix pour et 2 abstentions**, le Conseil adopte l'instauration de la taxe d'aménagement intercommunale.

DELIBERATION 2023-020 : INSTAURATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Toujours dans le cadre du Pacte Fiscal de Solidarité, la CCHF souhaite instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Pour rappel, la T.L.P.E. concerne les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique et relevant de 3 catégories : les dispositifs publicitaires (les panneaux publicitaires par ex.), les enseignes (toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou située sur un terrain), les pré – enseignes (inscription, forme ou image à proximité d'un immeuble où s'exerce une activité commerciale).

Monsieur Jean – Marie ROMMELAERE souhaite savoir si la zone d'activité de la Distillerie ainsi que la société Réno véranda seront concernées par cette taxe. Il lui est précisé que non car la taxe ne concernera que les grandes enseignes et entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure.

**DELIBERATION 2023-021 : DELIBERATION ANNULANT ET REMPLAÇANT LA DELIBERATION 2023-016
CONCERNANT LES TAXES LOCALES DE L'ANNEE 2023**

Suite à un nouveau courriel des services de la Sous – Préfecture de Dunkerque en date du 02 mai 2023, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur les taux des taxes directes locales applicables pour l'année 2023 ; les taux proposés dans la délibération 2023-016 ne respectant pas les règles de lien fixés à l'article 1636 B sexies du CGI.

Les taux suivants sont donc proposés au vote :

	Taux
Taxe foncière bâti	34.20%
Taxe foncière non bâti	46.79%
Taxe d'habitation	20.97%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux ci – dessus.

DELIBERATION 2023-022 : TARIFS CANTINE ET PERISCOLAIRE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de restauration scolaire est proposé tous les midis aux enfants des écoles Emile Zola et Pierre Dewaele dont les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2014. Mais comme tous, la commune subit l'inflation et connaît une augmentation des coûts des personnels, de l'énergie ainsi que celle des repas.

Une révision des tarifs et des règles d'inscription sont nécessaires d'autant plus que la demande des familles est en hausse tant pour la restauration scolaire que pour les services périscolaires.

Il est demandé dans l'assistance s'il est bien réglementaire de pratiquer des tarifs différents aux familles en fonction de leur lieu de résidence (Steenois et extérieurs). Il est alors répondu que cette pratique est courante dans d'autres communes et que les steenois, qui subissent déjà une augmentation de leurs impôts, ne doivent pas subir au même titre que les extérieurs l'augmentation des tarifs des services de restauration scolaires et périscolaires.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour, 1 contre, 1 abstention, les nouveaux tarifs de la cantine et du périscolaire sont adoptés par le Conseil Municipal.

DELIBERATION 2023-023 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT DE VERSEMENT

Par délibération 2023-005 du 10 mars 2023, le Conseil Municipal attribuait les subventions 2023 aux différentes associations dont celle de l'amicale des personnels territoriaux de la CCHF pour un montant de 550€ correspondant à l'adhésion de 11 agents communaux.

Un 12^{ème} agent a pris une adhésion à l'Amicale, il faut donc porter la subvention à 600€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le montant de la subvention à l'Amicale des personnels territoriaux de la CCHF de 550€ à 600€.

DELIBERATION 2023-024 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Suite à la publication du décret n° 2022-1520 du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élus local, il convient désormais de procéder à la désignation de ce dernier.

Lecture est faite des missions qui incombent au référent déontologue et des compétences requises pour exercer ces fonctions.

La CCHF, lors de son prochain conseil communautaire, a l'intention de nommer un référent déontologue en la personne de Monsieur GREBERT et propose de partager les modalités et moyens mis à disposition pour l'exercice de ces missions avec les communes membres qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur GREBERT en qualité de référent déontologue de l' élu local et accepte les modalités et moyens mis à disposition par la CCHF pour l'exercice des missions de référent déontologue de l' élu local de la commune.

Monsieur Benjamin DENOYELLE remercie la CCHF pour la rapidité avec laquelle elle a aidé les communes sur ce dossier.

DELIBERATION 2023-025 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Suite à la réussite du concours d'agent de maîtrise par un de nos agents techniques, il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maitrise à temps complet afin de maintenir l'emploi de cet agent au sein de nos services.

Le tableau des effectifs sera par la même occasion révisé et mis à jour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet et approuve les modifications apportées au tableau des effectifs de la commune.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

L'éclairage public :

Les travaux vont débuter prochainement. Il ne restera alors plus que la Rue des arbres qui est un lotissement privé appartenant à Monsieur DURIEZ qui sera relancé pour achever les travaux. A rappeler que si ces éclairages (boules au mercure) ne sont pas changés d'ici le 1^{er} janvier 2025, le courant sera coupé. Pour la partie publique, les travaux d'éclairage public seront terminés.

Le cimetière

Madame Patricia DOUAY informe l'assistance que l'ossuaire et le nouveau columbarium ont été commandés. Il ne reste actuellement que 2 concessions de libre ; 1 d'elle étant réservée pour l'ossuaire qui permettra de lancer le plan pour récupérer les concessions abandonnées.

Projet de micro – forêt.

Monsieur Samuel DEGEZELLE fait part à l'assemblée d'un projet de micro – forêt sur la commune. Ce projet est piloté et pris en charge par la fondation de la MACIF qui souhaite développer des espaces « verts » aux approches des écoles.

Pour l'école ZOLA, il est prévu de planter des « grands » spécimens dans l'espace « vert » Zola à proximité. Des bosquets et des niches écologiques seront de préférence implantés sur le site près de l'école DEWAELE.

Le projet représente un investissement de 10 000€ environ (entièrement pris en charge par le Partenaire).

Les festivités

Monsieur DENOYELLE revient sur les 3 jours de festivités qui se sont déroulés à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Brocante de Steene. Ce fut une belle réussite pour toutes les associations présentes et les steenois.

Le tour de table étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h46.

A DAVROUX	B. DENOYELLE	M. DEVROE	F. SAUVAGE
N. DECLERCK	P. DOUAY	S. DEGEZELLE	E. ACHTE
T. HERREMAN	M. DRIEUX Donne pouvoir à M. DEVROE	E. OBERT	J.M. ROMMELAERE
M.A MAHIEUX	J.F. REBIER Donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE	J.F. LAMS	